

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L' AISNE**  
**COMMUNE DE CORBENY**  
**(25 MAI 2020)**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT**

Sous la Présidence de Monsieur HOUPEAU Bernard, doyen d'âge.

Etaient présents : DE CARVALHO Charles, LE TERTRE Claude, DESIMEUR Véronique, KOLKES Julien, OGET Cyril, CURTIL Mickaël, DELOIZY Patrice, SUBRA Thomas, FIDANZA Stéphanie, HOUPEAU Bernard, LARS Xavier, GRALLA Régis, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Éric, VANDOIS Dany.

Etaient absents représentés : Néant

Absents excusés : Néant.

Convocation : 18 mai 2020

**I - APPEL DES CONSEILLERS** : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire sortant ouvre la séance.

**II - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'unanimité, Monsieur CURTIL Mickaël est élu secrétaire de séance.

**III 11 2020 ELECTION DU MAIRE :**

Pour l'élection du Maire, le doyen d'âge est nommé Président de séance.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. VANDOIS Dany : 14 voix

- M GRANDJEAN Patrice : 1 voix

M. VANDOIS Dany, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

**IV 12 2020 DELIBERATION NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints, à l'unanimité des membres présents.

**V 13 2020 ELECTION DES ADJOINTS :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 4,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**- Election du Premier adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés :15
- majorité absolue : 8
- A obtenu :
- M. GRANDJEAN Patrice : 15 voix

M. GRANDJEAN Patrice ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

**- Election du Second adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- A obtenu :
- M SAILLARD Éric : 15 voix

M. SAILLARD ÉRIC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

**- Election du troisième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Mme DESIMEUR Véronique : 8 voix
- Mme FIDENZA Stéphanie : 2 voix
- M GRALLA Régis : 5 voix

Mme DESIMEUR Véronique ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

**- Election du quatrième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls :
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8
- Ont obtenu :
- Mme FIDANZA Stéphanie : 8 voix
- M GRALLA Régis : 7 voix

Mme FIDANZA Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième adjoint au maire.  
Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

---

**DELIBERATIONS :**

**11 2020 ELECTION DU MAIRE**

**12 2020 DELIBERATION NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS**

**13 2020 ELECTION DES ADJOINTS**

La séance est levée à 21H48

DESIMEUR Véronique	DE CARVALHO Charles
GRANDJEAN Patrice	LE TERTRE Claude
KOLKES Julien	OGET Cyril
CURTIL Mickaël	DELOIZY Patrice
VANDOIS Dany	FIDANZA Stéphanie
SUBRA Thomas	HOUPEAU Bernard
LARS Xavier	GRALLA Régis
SAILLARD Eric	

Vu par Nous, VANDOIS Dany, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.